



VILLE DE CAUSAPSCAL

AVIS PUBLIC

Projet de règlement no 267-22 Règlement d'emprunt rue Saint-Jean-Baptiste

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, LAVAL ROBICHAUD, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, QUE :

AVIS DE MOTION est donné et lecture est faite du projet de règlement no 267-22 Règlement d'emprunt rue Saint-Jean-Baptiste et que le Conseil procèdera à son adoption lors de la séance du 13 juin 2022.

Cette séance aura lieu à la salle du Conseil, au 1 rue Saint-Jacques Nord à Causapscal à 20 h.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet en se rendant à l'hôtel de ville aux heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Causapscal, ce 10e jour du mois de juin 2022.

Laval Robichaud
Directeur général et secrétaire-trésorier